



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCROT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour l'étude de sol dans le cadre du projet d'aménagement de l'étang de Sourdes auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

M. Hicham BOUJILAT ne prend pas part au vote.

L'étang de Sourdes est un plan d'eau communal créé naturellement dans les années 90 par la résurgence de plusieurs sources. Ce plan d'eau est situé dans le hameau de Sourdes sur la commune de Varennes-lès-Narcy, et avait un usage paysager et de loisir pour la pêche et la promenade. Aujourd'hui, l'étang n'est plus alimenté par les résurgences.

En effet, le bassin versant du ruisseau du Saint-Jean, dont fait partie l'Etang de Sourdes connaît une pression hydrologique due aux nombreux étangs et à l'irrigation des cultures dont l'activité est très présente sur la commune de Varennes-lès-Narcy. Un forage agricole a été mis en place à proximité du plan d'eau, avec avis défavorable de la commune. Cette installation s'est faite en 2017, ce qui a conduit à une modification hydrogéologique locale du sous-sol, provoquant ainsi l'assèchement des résurgences. Aujourd'hui, seules les eaux de pluies hivernales permettent un maintien d'humidité dans le fond du plan d'eau, et s'assèche durant la période estivale depuis 2017.

Face à ce constat, l'ambition est d'aménager l'étang de Sourdes en zone humide, dans le but de reconquérir un lieu d'attractivité pour la commune et améliorer le fonctionnement du ruisseau des Traînes.

Cependant, avant de mettre en place un tel aménagement, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet au travers d'une étude de sol. L'étude devra être réalisée par un bureau d'étude compétent.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude de sol – prestation HT	8 333,33 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	5 000 €
		Collectivités (50%)	5 000 €
TVA 20%	1 666.66 €	Total coût	10 000 €
Total coût	10 000 €		

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 11
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 058-200067916-20240411-2024_11_04_11-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance